



Litige avec un placier et pétition à signer

Par Visiteur

Le Directeur de la Sté employeur du placier a fait savoir à la FEDERATION NATIONALE DES COMMERCANTS qu'il y avait une pétition contre nous avec le témoignage de plusieurs exposants, et c'est à cause de cette pétition que je ne peux pas revenir à ST DENIS. La Juriste de cette FEDERATION lui a demandé une copie de ladite pétition, il lui a rétorqué, je ne sais plus où elle est, elle doit être chez l'inspecteur de police, enfin bref il ne voulait pas la donner. Ce placier a fait signer des exposants qui n'ont aucun papier (RC ou autres) et la FEDERATION DES COMMERCANTS m'a dit que ça pouvait se retourner contre eux. J'ai différentes cassettes enregistrées prouvant que ce placier a usé d'un comportement quelque peu répréhensible, à savoir qu'il a fait comprendre à certains que si ils ne signaient pas il perdrait leurs places et à d'autres il leur a dit "vous voulez me gardez comme placier, je ne vous ai pas montré d'arme" (car il a montré à moi et à ma femme une arme planquée dans la boîte à gants de son véhicule. Maintenant il nie les faits et dit que l'arme était en plastique....) alors ils ont répondu non et ont signé sans même avoir lu le contenu du document. Je voulais juste savoir si je peux saisir un conciliateur de justice dans cette affaire. Je voudrais absolument voir cette fameuse pétition.

merci de votre réponse
cordialement

Par Visiteur

Cher monsieur,

La Juriste de cette FEDERATION lui a demandé une copie de ladite pétition, il lui a rétorqué, je ne sais plus où elle est, elle doit être chez l'inspecteur de police, enfin bref il ne voulait pas la donner. Ce placier a fait signer des exposants qui n'ont aucun papier (RC ou autres) et la FEDERATION DES COMMERCANTS m'a dit que ça pouvait se retourner contre eux. J'ai différentes cassettes enregistrées prouvant que ce placier a usé d'un comportement quelque peu répréhensible, à savoir qu'il a fait comprendre à certains que si ils ne signaient pas il perdrait leurs places et à d'autres il leur a dit "vous voulez me gardez comme placier, je ne vous ai pas montré d'arme" (car il a montré à moi et à ma femme une arme planquée dans la boîte à gants de son véhicule. Maintenant il nie les faits et dit que l'arme était en plastique....) alors ils ont répondu non et ont signé sans même avoir lu le contenu du document. Je voulais juste savoir si je peux saisir un conciliateur de justice dans cette affaire. Je voudrais absolument voir cette fameuse pétition.

Il est toujours possible de mettre votre litige entre les mains d'un conciliateur de justice mais il faut savoir que ce dernier ne dispose d'aucun pouvoir pour forcer le placier à montrer la pétition et il est probable que ce dernier refuse puisque de fait, il n'a absolument aucun intérêt à la montrer..

Très cordialement,

Je reste à votre entière disposition.

Par Visiteur

ET pourquoi n'a t'il pas intérêt à la montrer ? il semble que cette pétition ait été faite n'importe comment et que ces exposants n'en connaissent pas toute la teneur... Je pense qu'il sent qu'elle peut se retourner contre son placier, lequel a abusé de la confiance de ses exposants...Le PV de police stipule bien qu'il n'y avait aucun témoin sur les lieux, et si ces exposants ont signé le contraire cela peut être du faux témoignage. Il est dommage que cette plainte n'ait pas abouti car je comptais porter plainte contre le placier pour accusation calomnieuse. Alors évidemment je préférerai dans un premier temps solliciter l'assistance d'un médiateur pour étudier les motifs réels et fondés de mon éviction (alors qu'actuellement tout démontre le contraire, à l'exception de cette pétition qui ne m'a pas l'air de tenir debout).

Lorsque j'ai rencontré le directeur de ce placier, il m'a dit je vous réintègre tout de suite si vous me signez un document par lequel vous vous excusez auprès du placier, il a continué en me disant, personne n'en saura rien, ni même mon placier, je conserverai ce document dans un coffre. Evidemment il attendait que je signe pour se porter civil et

m'attaquer, je lui ai répondu que c'est son placier qui a porté plainte contre une soi-disant menace de mort, et que c'était un coup monté pour me virer et ca à marché, alors je n'ai rien à me reprocher et il n'était pas question pour moi de signer ce document, c'est au placier de s'excuser sur sa conduite.

MERCI DE ME REPONDRE

CORDIALEMENT

Par Visiteur

MA QUESTION DU 17 JUIN 2010 EST RESTEE SANS REPONSE MERCI DE FAIRE LE NECESSAIRE

CORDIALEMENT

Par Visiteur

Chère madame,

ET pourquoi n'a t'il pas intérêt à la montrer ? il semble que cette pétition ait été faite n'importe comment et que ces exposants n'en connaissent pas toute la teneur... Je pense qu'il sent qu'elle peut se retourner contre son placier, lequel a abusé de la confiance de ses exposants...Le PV de police stipule bien qu'il n'y avait aucun témoin sur les lieux, et si ces exposants ont signé le contraire cela peut être du faux témoignage.

Non, cela ne peut pas être du faux témoignage puisque cette infraction ne vise que le cas où le témoin a déposé serment. Il y a bien diffamation, ce que je ne conteste pas, c'est pourquoi le placier n'a aucun intérêt à montrer ce document. C'était là tout le sens de mon propos.

Très cordialement.

Par Visiteur

Qu'il y a t'il à faire dans ce cas ? Donc il n'y a qu'un avocat qui pourrait le faire n'est ce pas ?

CORDIALEMENT

Par Visiteur

Cher monsieur,

Qu'il y a t'il à faire dans ce cas ? Donc il n'y a qu'un avocat qui pourrait le faire n'est ce pas ?

Même pas.

Il faudrait tenter une action civile devant les juridictions civiles, afin de faire valoir, non la diffamation, mais plutôt l'idée que vous avez été "viré" de votre place, au nom d'un motif erroné et que cela vous a causé un préjudice.

Ce que vous faites valoir dans votre cadre, c'est moins l'existence de cette pétition que le fait que le placier vous a supprimé votre place sans un quelconque motif légitime.

Très cordialement.